



BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION REGION DU SAHEL

- MAI 2021-



Figure 1 : Monitoring de protection dans un ménage de PDI dans la commune de Djibo, province du Soum (auteur photo Moniteur de protection, MAIGA Abdoulaye Issa, Mai 2021)

I. CONTEXTE

La Région du Sahel continue de connaître une recrudescence d'actes de violences orchestrés par les actions des groupes armés non étatiques (GANE) avec pour corolaire des violations graves des droits humains. La période sous revue a été marquée par un activisme des GANE avec des impacts considérables sur la situation humanitaire. Cette crise sécuritaire touche l'ensemble des provinces occasionnant des situations de précarité et de vulnérabilité extrême au sein des populations. A l'instar du mois d'avril, le mois de mai a également connu des incidents sécuritaires et/ou de protection dans plusieurs localités. Par conséquent, l'espace humanitaire est de plus en plus réduit avec de grands défis d'accès et d'assistance aux populations. Aussi, Il a été constaté des attaques qui ont visées directement des acteurs humanitaires dans la Région, surtout dans la province du Seno.

Comparativement aux mois passés, il a été enregistré plus d'incidents sécuritaires au cours de ce mois de mai (48 incidents), avec un grand impact sur les populations civiles. Le nombre de perte en vies humaines est de 65 donc largement supérieur à celui du mois dernier qui était de 27 personnes. Des attaques ont occasionné de nombreuses violations des droits humains notamment les violations du droit à la vie, du droit à la propriété, du droit à l'intégrité physique et psychique, du droit à la liberté et à la sécurité dont les principaux auteurs présumés sont des GANE avec 36 cas. Et cela est perceptible dans presque toutes les provinces. En effet, dans la nuit du 11 au 12 Mai 2021, deux frères ont été tués par des GANE à Wiboria localité de la commune de Falagountou. Cet incident a occasionné des mouvements de populations dans la ville de Falagountou.

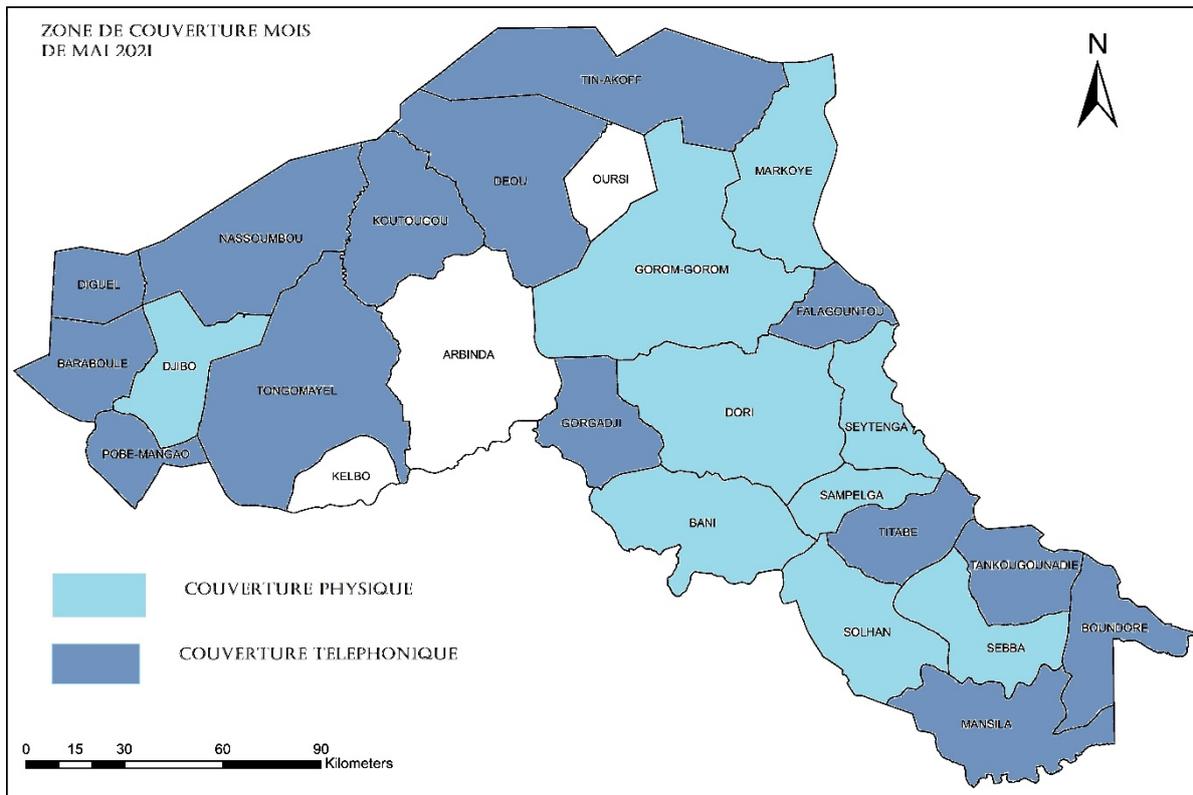
La province du Yagha est la plus touchée par les incidents sécuritaires avec 42% des incidents du fait de l'activisme accru des GANE dans la zone. En effet, les 14 et 23 mai 2021, une femme enceinte et une fille de 12 ans ont respectivement été agressées physiquement par des GANE à Tangangari dans la commune de Boundoré. La femme a saigné jusqu'à la perte de sa grossesse à la suite des coups reçus et elle a été évacuée au CHR de Dori. La fille de 12 ans a quant à elle été conduite au CSPS de Takatami où elle a reçu des soins. Cependant, des GANE sont venus menacer les agents de santé en leurs interdisant de soigner les victimes des violences qu'ils occasionnent. En outre, Il a été enregistré le cas d'une femme enceinte vivant avec des membres de GANE qui s'est vu refuser des soins de qualité alors qu'elle souffrait. En effet, elle avait été conduite par quatre membres de GANE au CSPS de Kourori dans la commune de Sebba pour des soins. L'infirmière après son diagnostic les a informés de ce que le cas nécessitait une évacuation au CMA de Sebba. Mais les accompagnants (des GANE) ont refusé. Ils ont dit à l'infirmière de faire ce qu'elle pouvait.

Dans la Région du Sahel, les provinces qui accueillent le plus nombre de personnes déplacées internes sont celles du Soum notamment la ville de Djibo, du Seno avec les villes de Dori et de Gorgadji ainsi que l'Oudalan notamment la ville de Gorom-Gorom. Cependant, la province du Seno qui restée pendant longtemps plus ou moins calme, est ces derniers temps régulièrement touchée par des incidents et demeure une zone à risque où la situation sécuritaire reste précaire et volatile. Mais le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville la plus stable où toutes les administrations fonctionnent normalement.



Figure 2 : Monitoring de protection dans un ménage PDI de la ville de Djibo, province du Soum (auteur photo Monitrice de protection, BATIONO Reine, Mai 2021)

ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Au cours de ce mois dans la Région du Sahel les zones couvertes par le monitoring de protection sont les suivantes :

Dans la province du Soum, la zone couverte physiquement est la commune de Djibo dont la ville de Djibo et les villages de Borguinde, yathé, so, Banikani, fetokoba, Peteltchioudi, Piladi, Firguindi, Silgué et Koubel alfa. Les autres communes ont été couvertes par téléphone à travers les relais communautaires et des informateurs clé. Ce sont la commune de Baraboulé (Baraboulé, Filifili, Dotoka, Lessam, Petel, Pahoundé, Pétégoli) ; la commune de Tongomayel (Tongomayel, bouloboye, Gankouna, Gouna et Tchimbolo : la commune de Koutougou (Soum Bella, Souma); la commune de Diguel (Diguel, Kouyé, Kénou, Lassa, Doundoubangou) ; la commune de Nassoumbou (Nassoumbou, Wapta, Bouro, Bangaharia et la commune de Pobé-Mengao (Pobé centre, Bougé et Baraboulé)

Dans la province du Yagha, les zones couvertes physiquement par les moniteurs sont les communes de Sebba (Sebba, Gatougou, Notou, Ibbal, Tambiri, Kirgou), de Solhan (Solhan, Habanga, Gongorgol, Yoba, Tioloye, Lontia, Fantafouta ; Nabaningou et M'bogadambalé) et celles couvertes par appels téléphonique sont la commune de Boundoré (Boundoré, Datambi, Takatami, Pansi, Tangangari, kira et Barantchangou), de Mansila (Mansila, Banga, Boutonou, Fouli, Guitanga, Darsalam, Djibondi et Daroukayrou), de Tankougounadié (Tankougounadie, Keri) et de Titabé (Batibogou, Titabé, Tiékagnibi, Bortoré).

Dans la province de l'Oudalan, ce sont la commune de Gorom-Gorom et ses villages que sont (Essakane, Tasmakat, Gangani, Assinga et Tintabora), la commune de Markoye centre et les villages de Danbam et Salmossi qui sont couvertes physiquement par les moniteurs. La commune de Déou centre et ses villages (Gandafabou kalwelé et Dibissi) et la commune de Tinakof centre et ses villages (Menzourou, Adjarora, Mamassi, Beldiabé, Wassakoré) sont couvertes par téléphone.

Dans la province du Seno, les activités du monitoring ont concerné les communes de Dori notamment les trois sites (Wendou, Yarala, Petit Paris) et les villages de (Yacouta, Djomga, Kampiti, Bouloy et Boudounguel), de Bani (Gangaol), de Seytenga et de Sampelga qui ont été couvertes physiquement et les zones couvertes par téléphone telles que la commune de Falangountou, de Gorgadji (Pétéguersè, Tiékalédji).

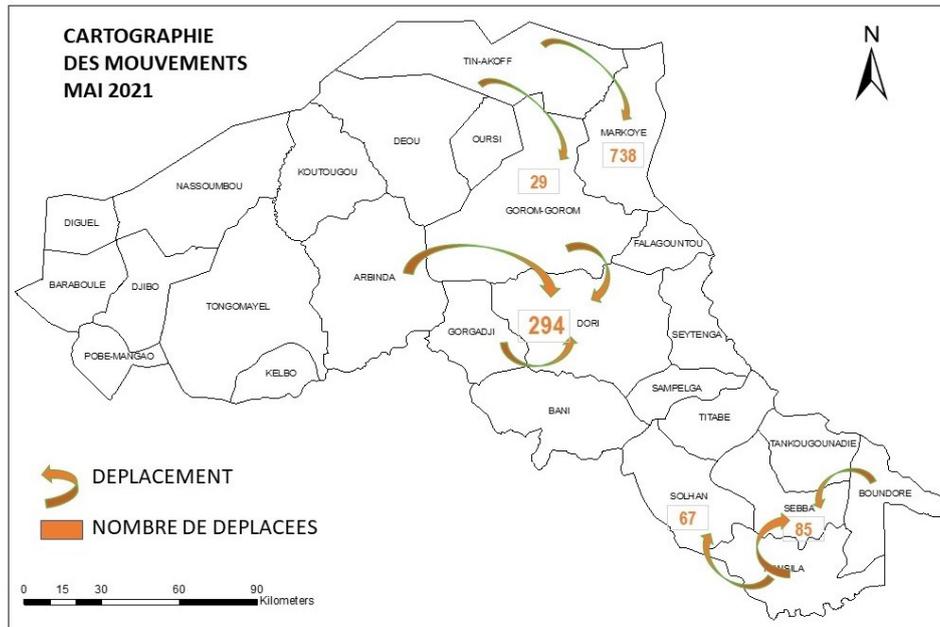
En outre, au cours de la période sous revue, des missions de monitoring ont été réalisées. Ces missions ont porté sur les outils du monitoring de protection dans les quatre provinces de la Région. Au cours des activités de monitoring, 187 visites ont été effectuées auprès de 397 ménages PDI et communautés hôtes de 1063 personnes dont 191 hommes, 308 femmes, 238 garçons et 326 filles.

Le constat est que de nombreuses zones restent toujours à risque dans la Région avec un accès humanitaire difficile à cause de la précarité de la situation sécuritaire. Ces zones à risque sont les villages qui sont confrontés au problème d'accès, où les mouvements d'aller et de venir sont assez difficiles, voire impossibles et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANE. Les zones à risque identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Lamdamol, Demniol et Lelly. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque même Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum reste une zone à risque d'insécurité. En effet, certains villages et communes surtout celles frontalières au Mali où il n'y a pas de force régulière de sécurisation reçoivent sans cesse des visites des groupes armés terroristes. Dans l'Oudalan, les zones à risque identifiées pendant cette période sont les villages de Petabouli, adjarei -djarei, Fourkoussou, Lere m'bardi, Gangani, Tintabora, Assinga, Tasmakat, Baliata, Beiga, Gagara 1 et 2 dans la commune de Gorom-

Gorom et dans la commune de Markoye les villages de Tambao, konsi, Iklan oudalan, tolel-kaya, l'axe Dorbel-Markoye, Idamossen, salmossi, Kouna, Tin-jollet, keltamisguete. Les zones de Deou, et Tin-Akof restent toujours des communes difficilement accessibles et à risque.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans la majorité de ces zones demeurent toujours très complexes et difficiles.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION



1213 nouvelles PDI

Les mouvements de populations ont été encore constatés au cours de ce mois, soit à titre préventif, soit du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANE dans les provinces du Yagha, du Séno et de l'Oudalan. Les mouvements de populations constatés au cours du mois sous revue se présentent comme suit :

Dans la province de l'Oudalan, des mouvements de population ont été constatés dans le village de Menzourou et de Tinakof centre vers la commune de Markoye à la suite des attaques des GANE. Les moniteurs ont estimé à 738 Personnes Déplacées interne (PDI) nouvellement arrivées dont 123 hommes, 192 Femmes, 221 filles et 202 Garçons qui se sont installées dans la commune de Markoye. En plus, il y a des ressortissants du village de Intangom dans la commune de Tinakof qui sont arrivés nouvellement dans la commune de Gorom-Gorom à la suite d'un ultimatum des GANE. Ils sont estimés à 07 ménages de 29 PDI dont 08 hommes 14 Femmes 04 filles et 03 Garçons.

Dans la province du Yagha au cours de ce mois de mai 2021, les moniteurs ont enregistré 152 nouvelles PDI composés majoritairement de femmes et d'enfants qui ont quitté Mansila et Boundoré pour rejoindre la ville de Sebba et de Solhan. De Mansila vers Sebba, il y a eu 34 personnes déplacées dont 04 hommes, 09 femmes, 10 filles et 11 garçons. De Mansila vers Solhan, elles étaient au nombre de 67 personnes dont 30 femmes, 15 filles, 12 Garçons et 10 hommes. Il a été enregistré également dans la ville de Sebba des PDI au nombre de 51 personnes dont 15 femmes, 12 filles, 15 garçons et 09 hommes venues de Takatami dans la commune de Boundoré à la suite des menaces des GANE. La raison principale du déplacement des populations de Mansila centre est

due premièrement a l'insécurité qui a été renforcé par la famine à cause du fait que l'accès humanitaire est difficile.

Dans la province du Séno, il a été enregistré de nouvelles PDI dans la ville de Dori et Seytenga centre venues de Gorom-Gorom, Arbinda, Koumbré, Yatako et Gorgadji. Ils sont au nombre de 35 ménages de 294 personnes dont 48 hommes, 74 femmes, 54 garçons et 118 filles.

PROBLEMES DE PROTECTION

FREQUENCES DES INCIDENTS

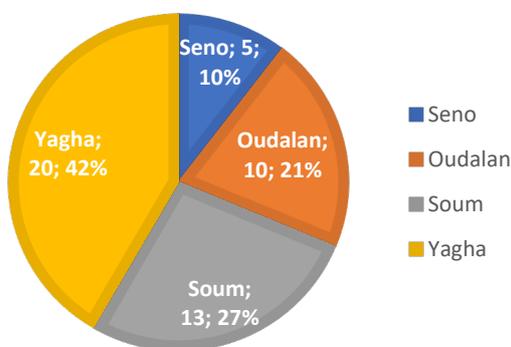


Tendance des incidents



SITUATION SECURITAIRE- INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

INCIDENTS/PROVINCE



Au cours de ce mois de mai, il a été constaté des violations des droits humains notamment des cas d'assassinats, de restriction de liberté, d'enlèvements, de vols et pillages et de coups et blessures. Le monitoring a donc permis au MBDHP d'identifier 48 cas d'incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de ces violations dans les quatre provinces de la Région du Sahel.

Province du Seno :

Assassinats/meurtres : Le mardi 04 Mai 2021, deux corps sans vie non identifiés ont été retrouvés sur l'axe Dori-Gorgadji aux environs du village de Pètè-Guersè dans la commune de Gorgadji. Il semblerait que ce sont des personnes qui ont été tuées par des GANE à la suite de leur enlèvement la veille. Les raisons de leurs morts ne sont pas connues. Dans la journée du 06 Mai 2021, un GANE a fait irruption dans le village de Tiéckaledji dans la commune de Gorgadji. Le bilan a fait état de 05 personnes tuées. Dans la nuit du 11 au 12 Mai 2021, deux frères ont été tués par des GANE à Wiboria localité de la commune de Falagountou pour des raisons inconnues. Cet incident a occasionné des mouvements de populations dans la ville de Falagountou.

Vols de biens publics/ privés : Dans la soirée du 22 mai 2021, quatre individus sur deux motos ont braqué une boutique à Gangaol un village situé à 25 Km de Dori dans la commune de Bani. Ils ont emporté une importante somme d'argent et fait un blessé. Le 24 mai 2021, un GANE a pillé la pharmacie de Péokoy un village de la commune de Dori.

Province du Soum :

Assassinats/meurtres : le 11 mai 2021, un enfant a été tué par l'explosion d'une balle (reste de guerre) à Baraboulé.

Enlèvements de personnes : Le 18 Mai 2021, une personne a été enlevé dans le village de Piladi situé au nord de la ville de Djibo à 15 Km de la commune de Djibo par des GANE le jour même de son mariage. Il lui est reproché de n'avoir pas respecter les règles qui régissent les évènements sociaux culturels comme le mariage établies par les GANE. En effet, les GANE imposent aux populations des mariages simples sans cérémonies et en marge des us et coutumes. Aussi, le 27 mai 2021 aux environs de 08 heures, un homme a été enlevé par un GANE à Kelbo. Les raisons de son enlèvement restent inconnues.

Vols de biens publics/ privés : Dans la nuit du 20 Mai 2021, un boutiquier a été agressé et dépouillé par des GANE au nombre de quatre au secteur 05 de Djibo. Ces derniers l'attendaient sur son chemin de retour après qu'il ait fermé sa boutique. La victime a été conduit au CMA de Djibo pour des soins car il a été blessé au cours de l'agression.

Coups et blessures volontaires : Le 02 Mai 2021, une vingtaine de personnes ont été violentées physiquement à coups de fouets à Souma, le site d'orpillage de la commune de Koutougou par les GANE pour non-respect de la loi islamique. Le mercredi 19 Mai, des FDS ont effectué une patrouille dans le marché de bétail de Djibo. Toute personne habillée en pantalon court et/ou ayant une longue barbe a été systématiquement arrêtée ou violentée physiquement. Le 24 Mai 2021, cinq personnes dont deux hommes et trois femmes ont été violentées par des GANE à Banikani. Le GANE leur reprochait de faire chemin ensemble, car dans la zone il est interdit aux hommes de marcher ensemble avec les femmes.

Province de l'Oudalan :

Assassinats/ meurtres : Dans la nuit du 18 mai 2021, un GANE a fait irruption avec des motos dans le village d'Adjarora à 5 KM de Tin-Akoff. A leur arrivée, des habitants étaient réunis pour la célébration d'un baptême. Ils ont identifié parmi eux 18 personnes dont 17 hommes et un

garçon de 15 ans qu'ils ont égorgés un à un. Cet incident a entraîné un grand mouvement de populations de ce village vers la commune de Markoye. Dans la nuit du mercredi 26/05/2021, un GANE a fait irruption dans le village de Mamassi et a enlevé trois hommes avant de les abattre à la sortie du village. Ce dernier a également incendié des maisons et des charrettes avant de se replier dans la nature

Vols de biens publics/ privés : Dans la nuit du 20 mai 2021 aux environs de 19H, un GANE a fait irruption dans la ville de Gorom-Gorom précisément dans le quartier Alyakoum où ils ont accédé au domicile d'un jeune et lui ont retiré de force la somme de plus d'un million cinq cent mille (1.500.000f CFA). Il n'a pas été constaté de perte en vie humaine ni de blessé.

Province du Yagha :

Assassinats/ meurtres : Le mercredi 19 mai 2021 vers 18 heures 30, des GANE ont assassiné deux hommes à Bortoré dans la commune de Titabé. Les deux victimes avaient été enlevées respectivement le lundi 12 et le dimanche 18 avril 2021. Ils étaient tous des anciens membres du groupe d'autodéfense Koglwéogo. Dans la matinée du samedi 29 mai 2021, il a été rapporté l'irruption des GANE dans le village de Takatami dans la province de Yagha. Les assaillants auraient tué deux personnes adultes de sexe masculin. Au cours de la même journée, ils auraient donné un ultimatum de cinq jours à la population civile de déguerpir du village. A défaut, ils ont exigé à cette dernière de se soumettre aux règles de la charia consistant à porter les pantalons coupés, garder la longue barbe pour les hommes et le port obligatoire du voile intégral pour les femmes sous peine de sanctions. Avant de partir, les GANE auraient aussi enlevé un jeune homme.

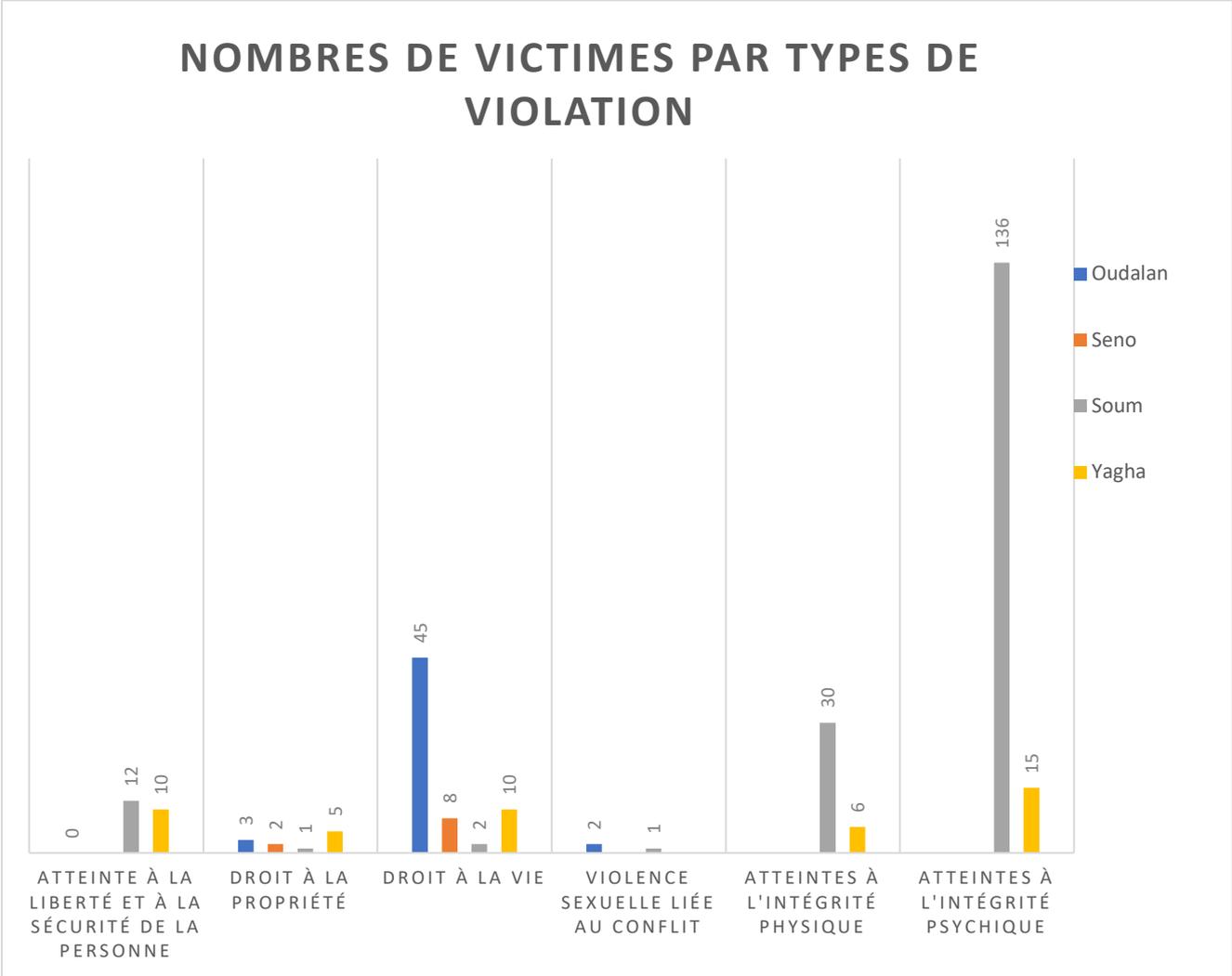
Coups et blessures volontaires : Le dimanche 8 mai 2021, un convoi des Forces de Défense et de sécurité (FDS) et des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) transportant des vivres pour les populations de Mansila serait tombé sur l'explosion d'un IED. Selon nos sources, c'est un âne en traversant la piste qui aurait actionné l'engin et les éclats auraient soufflé les premiers véhicules du convoi occasionnant des blessés qui ont été évacués à Ouagadougou. L'explosion a eu lieu entre Botonou et Ouro-djama à environ 17 km de Mansila. Dans la journée du dimanche 23 mai 2021 vers 13h, des GANE ont violenté une fille âgée d'environ 10 ans à Tangangari dans la commune de Bondore, dans la région du Sahel. Ils ont reproché à la fille de n'avoir pas porté le voile intégral. Elle a été admise au CSPS de Takatami à 2km pour des soins. Selon les témoignages reçus les infirmiers aussi auraient subi des menaces de la part du GANE pour avoir soigné la victime.

Vols de biens publics/ privés : Le 17 mai 2021, des hommes armés ont fait irruption dans le marché de Habanga. Ils ont dépouillé un commerçant de tout son argent avant de tenter de le tuer. Fort heureusement, il a échappé à leur tire.

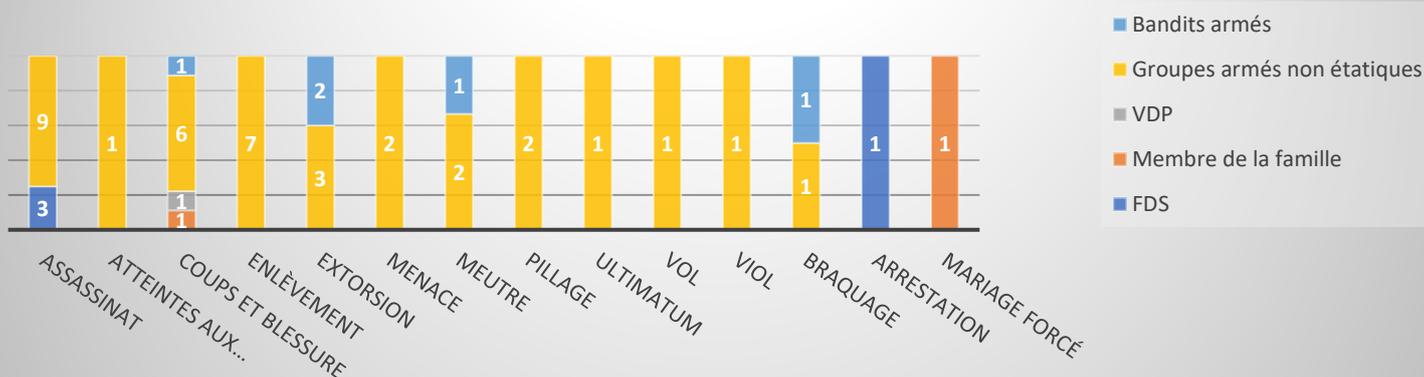
Enlèvements de personnes : Dans la journée du lundi 24 mai 2021, un GANE a fait irruption dans le village de Takatami dans la commune de Bondore et ont réuni la population pour des prêches coraniques. En partant ils ont enlevé six jeunes de sexe masculin et ont promis de revenir pour prendre d'autres personnes. Ils sont également passés dans le village de Tangangari un autre village situé à un Km de Taktami où ils ont enlevé cette fois-ci un autre jeune.

De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) que dans les villages et les localités éloignées. Les FDS font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom-Gorom, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, dans la province du Yagha, Sampelga et Seytenga dans le Seno. On remarque aussi la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bani dans la province du Seno et à Sebba, Solhan, Mansila et Boundoré dans la province du Yagha.

Analyse / Impact :



AUTEURS PRESUME DES INCIDENTS



48 Incidents
sécuritaires

La période sous revue a connu des incidents sécuritaires et de protection. Le nombre d'incidents sécuritaires du mois de mai est en hausse par rapport au nombre d'incidents sécuritaires du mois précédent. En effet, 48 incidents sécuritaires ont été enregistrés ce mois contre 34 le mois précédent. En plus, le nombre de perte en vies humaines enregistré est en hausse comparativement au mois passé car 65 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 53 le mois passé.

Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la vie, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.



65 personnes ont
perdu la vie

La première typologie de violation des droits humains constatée est la violation du droit à la vie avec 15 cas dont 12 cas d'assassinats et 03 cas de meurtre qui ont ôtés la vie à 65 personnes. La deuxième typologie est la violation du droit à la liberté et à la sécurité avec 13 cas dont 07 cas d'enlèvement, 01 cas d'arrestation, 01 cas d'ultimatum et 02 cas de menaces. L'atteinte au droit à la propriété avec 10 cas dont 05 cas d'extorsions 02 cas de pillage, 02 cas de braquage et 01 cas de vol est la troisième typologie. La quatrième typologie est l'atteinte au droit à l'intégrité physique avec 09 cas de coups et blessures. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes en ce qui concerne les cas de violation du droit à la vie et les femmes sont touchées par les cas d'atteinte à l'intégrité physique.

Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANE avec 36 cas ensuite viennent les bandits avec 05 cas, les FDS avec 04 cas, les membres de la famille avec 02 cas et les VDP avec 01 cas. Les victimes sont plus les hommes cependant les femmes sont plus touchées par les cas de violences physique à travers les coups et blessures volontaires infligés par les GANE.

La province du Yagha est la plus touchée dans la Région du Sahel du fait de l'activisme accru des GANE. Cette situation s'explique par le nombre élevé des cas d'incidents avec 20 cas soit 42% des cas survenus dans la Région. Dans cette province, on constate plus de cas d'enlèvement avec exécution que dans les autres provinces. Ensuite, vient la province du Soum avec 27% des cas, la province de l'Oudalan avec 21% et en dernière position la province du Seno avec 10%. Par conséquent, les mouvements de populations continuent toujours dans la Région. Il a été constaté des mouvements de populations dans les provinces du Seno, de l'Oudalan et du Yagha. Les populations se sont déplacées vers les communes de Dori et de seytenga dans la province du Seno. Dans la commune de Markoye dans la province de l'Oudalan ainsi que dans la commune de Sebba et de Solhan dans la province du Yagha.

SGBV

Dans la Région du sahel, plusieurs femmes ont subi des violences physiques au cours de ce mois surtout dans les zones occupées par des GANE. Cette situation est due à la recrudescence de la restriction de leurs libertés. L'interdiction est faite aux femmes de se rendre au marché, en brousse et sur les sites d'orpaillage. Ces violences partent des menaces à des agressions physiques et même sexuelles. Des cas de violences physiques et morales ont été répertoriées. Les violences physiques commises sur les populations féminines et masculines par des GANE, lorsque ces derniers ne respectent pas les règles imposées. En effet, les 14 et 23 mai 2021, une femme enceinte et une fille de 12 ans ont respectivement été violentées physiquement par des GANE à Tangangari dans la commune de Boundoré. La femme enceinte a saignée et a perdu sa grossesse à la suite des coups qu'elle a reçue et elle a été évacuée au CHR de Dori. La fille de 12 ans a quant à elle été conduite au CSPS de Takatami où elle a reçu des soins. Des GANE sont venus menacer les agents de santé en leurs interdisant de soigner les victimes des violences qu'ils ont eux-mêmes occasionné. Une autre femme subira le courroux de ces derniers à Keri dans la commune de Tankougounadié. Le 03 Mai 2021, un homme a violenté sa femme au secteur 02 de Djibo. La victime était obligée de repartir au domicile conjugal après avoir trouvé refuge chez son frère qui dit ne pas pouvoir l'aider dans cette épreuve car il lui aurait déconseillé ce mariage. Ces cas ont été référé à l'Action Sociale pour une prise en charge psycho-sociale après prise en charge médicale effectuée au niveau des centres de santé.

Le 04 mai 2021, un membre de GANE est venu prendre son ex-femme contre son gré à Gatougou dans la commune de Sebba. En effet, la femme s'était séparée de son homme et était revenue chez elle en famille.

Il a été enregistré également le cas d'une femme enceinte vivant avec des membres de GANE qui s'est vu refuser des soins de qualité alors qu'elle souffrait. Elle avait été conduite par

quatre membres de GANE au CSPS de Kourori dans la commune de Sebba pour des soins. L'infirmière leur a dit que le cas nécessitait une évacuation au CMA de Sebba chose que les accompagnants ont refusé. Ils ont dit à l'infirmière de faire ce qu'elle peut et ils vont repartir en brousse en attendant de faire appel à leur soignant.

Il a été constaté le 16 Mai 2021, un mariage d'enfant au secteur 04 de Djibo dans la province du Soum. En effet la fille mineure a été obligée d'accepter sous peine d'être bannie de la famille. Le cas a été référé à l'action sociale de Djibo.

Les moniteurs de l'Oudalan ont enregistré 2 cas de viol par un membre de GANE dans le village de Beldiabé. En effet c'est dans la nuit du 23/05/2021 qu'un membre de GANE a fait irruption dans le village. D'abord, il s'est rendu dans une concession où se trouvait une vieille de 65 ans et ses 2 petites filles, il s'est introduit dans la case où se trouvait la vieille en tenant dans sa main une torche et son arme, il a abusé d'elle sexuellement après l'avoir menacée. Après cet acte, il s'est rendu ensuite dans une autre case où se trouvait une autre vieille de 62 ans et a profité d'elle aussi sexuellement avant de quitter les lieux.

Il faut dire que les cas qui ne sont pas dans des zones difficiles d'accès ont été référés à l'action humanitaire à travers les directions provinciales et le suivi est fait par les moniteurs.

En plus des actes de VBG commis par les GANE, dans la nuit du 29 au 30 mai 2021 certains soldats tchadiens ont tenté d'enlever 05 femmes PDI à Gorom-Gorom sur le site bloc B qui étaient couchées dans leurs tentes respectives afin de les faire sortir hors du site et abusés d'elles sexuellement. Heureusement, les maris de ces femmes et d'autres PDI ont intervenus pour les empêcher dans leurs actions ignobles.

Au regard de la situation de précarité, les femmes et les filles sont exposées au viol et au sexe de survie afin de subvenir aux besoins de leurs ménages.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La crise sécuritaire a fortement impacté sur la situation des enfants dans la Région du Sahel. En effet le travail des enfants est perceptible à tous les niveaux que ce soit dans des ménages ou sur les sites d'orpaillages. Il a été identifié au cours du mois de mai, plusieurs cas de protection de l'enfance. Dans la province du Soum, les moniteurs ont enregistré 04 enfants séparés au secteur 02 de DJIBO vivant avec leur grand-mère dans des conditions précaires. En plus de cela nous avons constaté un mariage d'enfant au secteur 04 de Djibo. Le 12 Mai 2021, l'explosion d'une balle (reste de guerre) aurait tué un enfant à Baraboulé. Le 13 mai 2021 dans la province du Seno, une fille de 10 ans a été mordue par un chien sur le site de Petit Paris. Elle a été prise en charge par le MBDHP en la conduisant au CMA de Dori où elle a reçu des vaccins antirabiques au nombre de cinq doses. Le cas est suivi par les moniteurs sur place. Dans la province de l'Oudalan au cours de l'incident du 04 mai 2021, aux environs de 18 heures un enfant de 14 ans a été égorgé par les GANE devant sa grande mère. En plus à la date du 18 mai 2021, un enfant de 15 ans a été égorgé par les GANE lors d'un incident dans le village de Adjarora.

On note également la présence de beaucoup d'enfants déscolarisés aux bords des routes et dans les mosquées qui s'adonnent à la mendicité.

A la date du 30 avril 2021 selon le CONASUR, uniquement les enfants des PDI dans les communes de Boundoré, Mansila, Solhan et Tankougounadié qui ont l'âge d'aller à l'école se

comptaient à plus de 1000 enfants. Dans ces communes de la province du Yagha, il y a au moins trois ans qu'aucune salle de classe n'est ouverte. Cela montre l'ampleur de l'impact de la situation sécuritaire sur le domaine de l'éducation.

Dans le domaine de la documentation bien que les services de la Préfecture et de la mairie soient fonctionnels dans la ville de Sebba, les parents ont des difficultés pour avoir les extraits de naissance de leurs enfants. Dans le cadre des activités du monitoring, il a été identifié 20 enfants (12 garçons et 8 filles) qui sont sans document. Les raisons sont diverses. Pour certains parents ils ont envoyé tout ce qu'il faut à la mairie, ils ont même payé 1000 francs CFA par extrait de naissance mais ils n'ont jamais reçu leurs documents. En revanche, d'autres reconnaissent n'avoir même pas tenté d'établir pour faute de moyen financier. Ces cas ont été référés à l'action humanitaire de commune de Djibo et un suivi est fait par le coordonnateur du MBDHP de la province du Soum.

Cette situation les expose à la maltraitance, aux abus de tous genres et aux maladies.

Le droit à la santé est mis à rude épreuve dans la Région notamment dans la province du Yagha. On y constate le non-fonctionnement de beaucoup de CSPS dans les localités sous contrôle des GANE et même pour les formations sanitaires encore fonctionnelles dans les zones à risque, le personnel est en sous-effectif. Les dépôts des médicaments essentiels génériques (MEG) sont fréquemment vides soit du fait du non-approvisionnement soit à cause des actes de pillages des GANE.

PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Pour ce mois, Il a été enregistré 39 nouvelles PBS au cours du monitoring de protection. Ces PBS se répartissent comme suit :

- 11 Personnes âgées dont 05 hommes et 06 femmes ;
- 12 hommes chefs de ménage sans revenu ;
- 15 femmes cheffes de ménages ;
- 01 femme malade ;

Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement des besoins alimentaires, sanitaires et de logement. Une assistance est en cours pour les 46 PBS enregistrés. Ces PBS sont sur le point d'être pris en charge en cash à travers le transfert mobil_ money.

Cependant les moniteurs ont référé deux cas à l'action sociale qui ont été traité. Il s'agissait d'un ménage PDI en manque de vivres dont le chef de ménage et son fils aîné sont malades et une femme PDI n'arrivant pas à honorer ces ordonnances médicales.

Dans la commune de Markoye, province de l'Oudalan, les moniteurs ont référé un cas d'une femme âgé de 55 ans à MSF pour une prise en charge psychosociale. Cette femme est ressortissante de Menzourou dans la commune de Tinakof. En effet, elle a croisé des GANE sur l'axe Gorom-Gorom / Tinakof lorsqu'elle revenait de DORI seule sur une charrette et depuis lors elle est traumatisée et fait des crises de peur fréquentes c'est ainsi qu'elle a été référée à l'ONG MSF.

Des cas individuels de protection ont également été enregistrés et référés. Un cas de morsure de chien sur une fille de 10 ans dans la commune de Dori précisément à Petit paris est allé au

CHR de Dori où le cas a bénéficié d'une prise en charge sanitaire avec 5 doses de vaccin antirabique.

ETAT DE DROIT

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présentes dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Nous notons la présence d'un poste de gendarmerie à Sebba et à Boundoré. Il y a aussi la présence des militaires à Sebba et à Mansila.

Les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également à Boundoré, à Sebba, à Solhan, à Mansila, à Gorgadji et à Bani.

Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est toujours la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région.

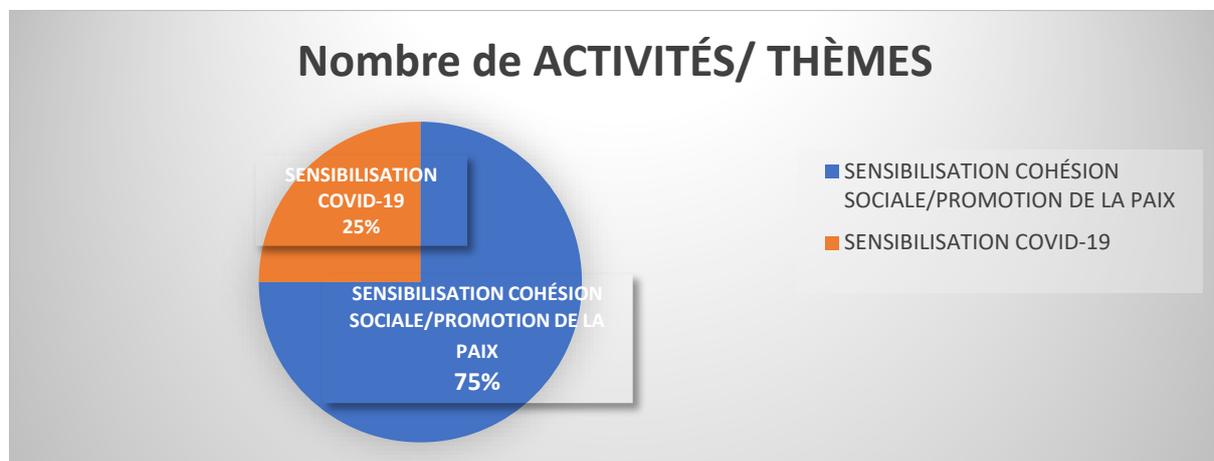
Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Nombre de cas de violations identifiés par les comités de protection ou autres structures communautaires :

Au cours de ce mois de mai, les réseaux communautaires et les informateurs clés ont enregistré et divulgué 31 incidents sécuritaires. Les membres des réseaux communautaires sont appelés pour des précisions ou pour la vérification de certains incidents. Cette entité est essentielle dans la chaîne de monitoring de protection dans la mesure où elle fournit des informations sur les incidents sécuritaires et de protections ainsi que sur les violations des droits humains qu'ils constatent dans leurs zones.

Réalisation de sensibilisations sur la cohabitation pacifique et sur la Covid-19 :

Des sensibilisations sur la coexistence pacifique et sur la covid-19 ont été réalisées au cours de ce mois. Celles sur la coexistence pacifique avec 19 séances ont permis de toucher 235 personnes dont 82 hommes, 121 femmes, 24 garçons et 08 filles. Les sensibilisations sur la covid-19 avec 06 séances ont permis de toucher 56 personnes dont 18 hommes, 13 femmes, 11 garçons et 14 filles.



Les sensibilisations sur la coexistence pacifique ont été réalisées à travers des affiches grand-format produit par le MBDHP en collaboration avec l'UNHCR. Le but de cette activité de sensibilisation est de renforcer le vivre ensemble, le pardon et l'entente entre les PDI et les communautés hôtes. Elle a permis de renouer et de consolider davantage la cohésion sociale entre les PDI et les communautés hôtes dans la Région du sahel. Cette une activité importante dans le processus de parvenir à une paix sociale entre les différentes communautés.

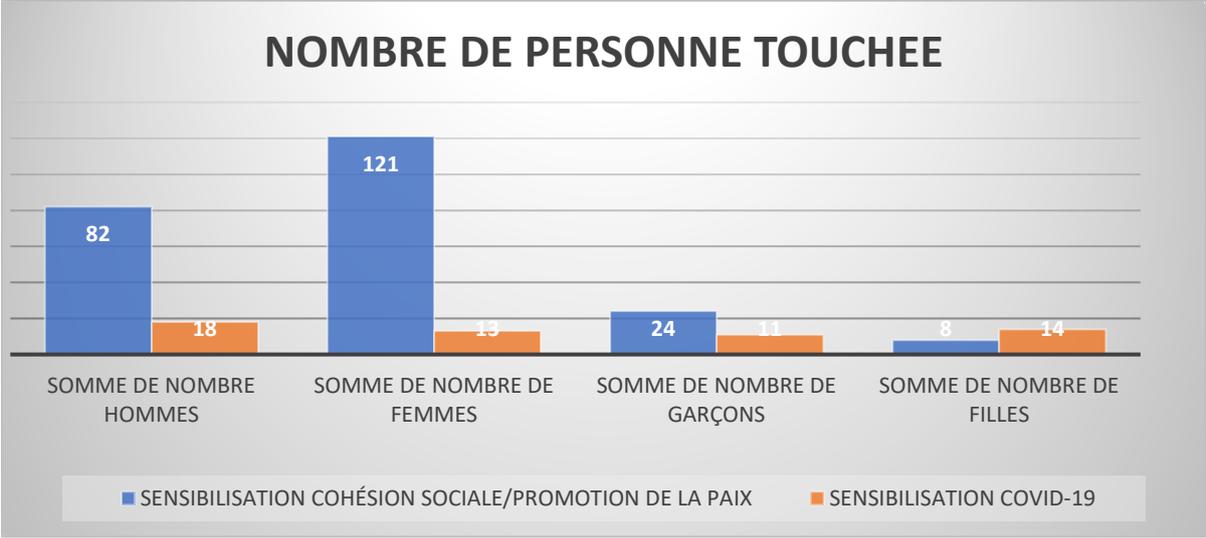


Figure 3 : Séance de sensibilisation sur la coexistence pacifique avec des PDI et des communautés hôte dans le village Hogo Sambowel dans la commune de Dori, province du Seno, auteur photo, Moniteur de protection SONDE Sadou, Mail 2021

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

L'accès au logement, à la terre et aux biens constitue un défi majeur pour les PDI et même pour les communautés hôtes. La situation des PDI qui vivent en location et ne trouvant pas de quoi payer le loyer sont souvent victime d'expulsion, le cas d'un ménage de PDI, constitué de deux femmes et d'une fille ; ressortissant de la commune de Baraboulé (village de Pétégoli), expulsé par leur bailleur et attendant d'être pris en charge. Cette problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage dans la mesure où les mouvements de population sont permanents dans la Région. Dans les zones de retour la situation est encore plus complexe du fait que tous les biens ont été détruits ou emportés et les maisons vandalisées après le départ des habitants.

Le manque de maisons pour les locations dans la province du Yagha est toujours récurrent notamment dans la commune de Sebba. Par conséquent, le coût des loyers sont très élevés et de nombreux déplacés internes n'y ont pas accès.

Au cours du mois de mai 2021, la ville de Sebba a connu un vent violent qui a emporté 42 tentes sur le site des PDI et 8 tentes qui étaient installées dans les ménages hôtes. Parmi ces tentes, il y a plus de la moitié qui n'est plus récupérable par conséquent un nombre important des PDI ont besoins d'être relogés. En plus de ceux-là, il y a aussi des nouvelles PDI de Takatami qui ont besoin d'être logées.

Une équipe est à pied d'œuvre pour réinstaller les tentes endommagées. Il y a aussi DRC qui est en train de construire des latrines dans les lieux de concentration des PDI notamment un bloc de deux latrines au secteur1 de Sebba et deux blocs de deux latrines au site des PDI (au secteur 2 de Sebba).

A Mansila, des PDI ont occupé les cours de ceux qui se sont déplacés depuis 2019. D'autres ont demandé des terrains et ont construit. Toujours dans ce mois de mai la Mairie de Sebba a procédé au recensement des agriculteurs qui n'ont pas pu exercer leurs activités l'année dernière compte tenu des mesures sécuritaires.



Des tentes endommagées à Sebba dans la province du Yagha du fait de vents violents, mai 2021



Des photos de maisons abandonnées prises à Baraboulé centre dans la province du Soum, mai 2021.

SOLUTIONS DURABLES

- Intention de retour (obstacles et conditions pour les retours)

Le retour des populations est toujours lié à la protection dans les localités de déplacement et de retour. Bon nombre de PDI ont exprimé le souhait de retourner dans leurs localités d'origine si les conditions sont réunies pour leur sécurité. Le retour définitif des PDI dans leurs localités, est lié à la stabilité dans la zone de retour. Cela doit passer par la sécurisation de ces zones. Les PDI affichent leur volonté de retourner, eu égard aux conditions de vie très difficiles dans les localités d'accueils.

- Intégration Locale

Cependant, certains PDI s'intègre facilement et souhaitent pour leur autonomisation, un accompagnement dans la création des activités génératrices de revenus et des formations pour une bonne mise en œuvre de ces activités.

SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le MBDHP est un membre actif du cluster protection sous national de Dori et participe aux rencontres des clusters et aux activités des partenaires. Ces cadres de rencontre permettent aux différents acteurs terrains d'échanger sur la situation sécuritaire et humanitaire afin de mutualiser leurs efforts pour une réponse humanitaire plus efficace. C'est un système de partage qui permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et pour des résultats sur le terrain au profit des populations bénéficiaires. Toutes ces réunions nous permettent d'exposer nos activités menées dans la région, d'avoir un aperçu sur le travail fait par les autres acteurs humanitaires, d'actualiser les défis/enjeux des actions humanitaires, d'harmoniser les outils et techniques de travail.

RECOMMANDATIONS GENERALES: domaine, localité, entité

Rapport	Recommandations	Point focal	A qui?	Etat d'implementation	Commentaire	Suivi
Mai	Apporter une assistance aux 1213 PDI nouvellement arrivées à Dori, Gorom-Gorom, Markoye, Solhan et Sebba en vivres, Abris et AME	CP/ SN Sahel	Cluster Abris et cluster protection		Urgent	
	Augmenter les sources d'approvisionnements en eau sur les différents sites des PDI	CP/ SN Sahel	Cluster Wash et cluster protection			
	Apporter une assistance alimentaire aux nouvelles PDI de Takatami et de Mansila	CP/ SN Sahel	Cluster sécurité alimentaire et cluster protection		urgent	